



OUVERTURE DE LA PLAGES du CASINO (retenue d'eau de mer) - plage SAINT-GAUD

Autorisation de baignade et de pêche à pieds sur la plage de Saint Pair sur Mer à compter du mardi 30 juin 2020, de la plage du Casino (retenue d'eau de mer) - plage Saint Gaud.

La Maire de la Commune de Saint Pair sur Mer

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles 2212-1, 2212-2, 2212-3 et 2213-23,

Vu le code de la Santé Publique, et notamment les articles L 1332-1 et suivants,

Vu l'arrêté municipal n° 2020/6941 en date du 26 JUIN 2020 interdisant, par mesure de précaution la baignade et la pêche à pieds sur les plages de Saint Pair sur Mer, de la plage du Casino (retenue d'eau de mer), Plage Saint Gaud à compter du jeudi 26 juin 2020 à 10h,

Vu les récents résultats d'analyse effectués ce jour,

Considérant que ces résultats sont favorables pour **la plage de Saint Pair sur Mer, de la Plage du Casino (retenue d'eau de mer) - plage Saint Gaud,**

ARRETE

Article 1^{er} : La pratique de la baignade et de la pêche à pieds sont à nouveau autorisées sur la plage de Saint Pair sur Mer, de la plage du Casino (retenue d'eau de mer) - plage Saint Gaud, à compter du mardi 30 juin 2020 à 14h30.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché à la Mairie ainsi que sur la plage faisant l'objet d'un contrôle sanitaire des eaux de baignade,

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne, à :

- M. le Maire de la Ville de SAINT PAIR SUR MER,
- M. le Sous-Préfet d'AVRANCHES,
- M. le Chef de Service de la Police Municipale de SAINT PAIR SUR MER,
- Mme Laurence VARIN, Directrice de l'office culturel de SAINT PAIR SUR MER,
- Mme ALIX de l'Agence Régionale de Santé de SAINT LO
- M. le responsable du poste de secours de SAINT PAIR SUR MER et KAIRON.

Fait à Saint-Pair-sur-Mer,
le mardi 30 juin 2020

La Maire,

Annaïg LE JOSSIC

